



VILLE DE
LAVIT-DE-LOMAGNE

AR Prefecture

082-218200970-20260807-2026_07_08_01-AR
Reçu le 07/08/2026
Publié le 07/08/2026

République Française
Département de Tarn et Garonne
Arrondissement : Castelsarrasin
Commune : LAVIT DE LOMAGNE

Arrêté Municipal

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LAVIT DE LOMAGNE

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU la Loi 82.213 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité dans la commune.

ARRÊTE

Article 1 : Mise en place d'un nouveau sens de circulation sur ***L'Avenue Croix de Jubilé***

Il est proposé de mettre l'avenue Croix de Jubilé en sens unique. Les riverains arrivant par le boulevard Jean Sabathé et la rue Notre-Dame ne pourront plus emprunter cette avenue. Seuls les riverains arrivant par le chemin du Rapin et la route du Castéra seront autorisés à y circuler.

Article 2 : la signalisation réglementaire sera conforme à l'Instruction Interministérielle, sera mise en place.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : Le présent Arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa publication.

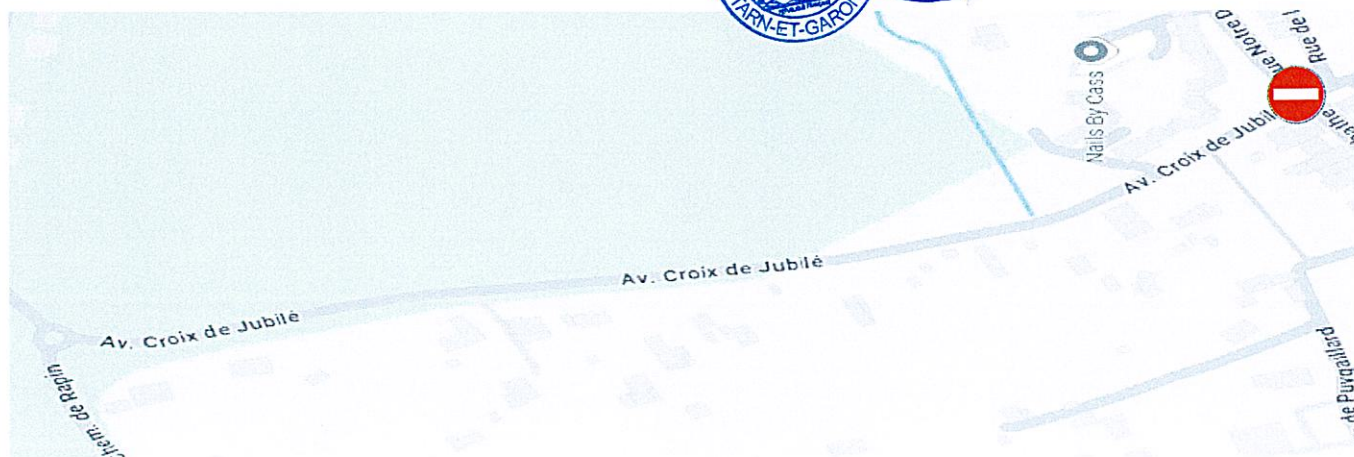
Article 6 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de LAVIT DE LOMAGNE ;
- Préfecture du Tarn et Garonne
- SDIS 82
- SMEEOM

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Lavit de Lomagne, le 06/08/2026

Le Maire
Yves MEILHAN



Mairie de Lavit
Place de l'Hôtel de Ville
82120 LAVIT

05-63-94-05-54 / mairie-lavit.de.lomagne@info82.com